



# Haut Conseil de la santé publique

## AVIS

### relatif à la vaccination autour d'un ou plusieurs cas de rougeole

26 juin 2009

La Région Europe de l'OMS s'est engagée en 1998 dans une politique d'élimination de la rougeole et de la rubéole congénitale à l'horizon 2010. Ce but a déjà été atteint dans la Région des Amériques ainsi que dans certains pays d'Europe comme la Finlande. La France, membre de la Région Europe de l'OMS, est entrée dans cette démarche et a élaboré dans ce but un « Plan d'élimination de la rougeole et de la rubéole congénitale en France 2005-2010 »<sup>1</sup>.

L'objectif du plan, pour tendre vers l'élimination de la maladie, est d'atteindre un niveau de couverture vaccinale contre la rougeole de 95 % à 24 mois associé à un rattrapage vaccinal pour les personnes nées depuis 1980. En effet, l'augmentation de la couverture vaccinale, depuis que le vaccin contre la rougeole a été introduit dans le calendrier vaccinal français pour tous les nourrissons (en 1983), a été progressive et s'est accompagnée d'une forte diminution de l'incidence de la rougeole et donc d'une diminution de la probabilité de rencontrer le virus sauvage. Ce fait, ajouté à un taux de couverture vaccinale suboptimal, conduit à la situation dans laquelle un certain nombre d'adolescents et jeunes adultes ne sont pas immunisés contre la rougeole, n'ayant ni rencontré le virus sauvage ni été vaccinés, et sont à l'origine de flambées épidémiques.

L'ensemble des mesures prévues dans le plan ont ainsi été mises en place au cours du deuxième trimestre 2005 : la surveillance de la maladie a été renforcée avec le retour à la déclaration obligatoire de la rougeole ainsi qu'une incitation à la confirmation biologique des diagnostics cliniques. Les investigations systématiques à mener autour d'un cas ou de cas groupés ont fait l'objet d'une circulaire<sup>2</sup>. Le calendrier vaccinal a été modifié afin de le simplifier et de couvrir l'ensemble de la population réceptive (notamment par un avancement de l'âge auquel est réalisé la 2<sup>e</sup> dose et un rattrapage des enfants, adolescents et adultes jeunes nés depuis 1980). Le vaccin trivalent (rougeole-rubéole-oreillons) est remboursé à 65 % et est pris en charge à 100 % par l'assurance maladie pour les enfants de 12 mois à 13 ans. Enfin, des actions de promotion de la vaccination, à destination des professionnels de santé et du grand public ont été menées, principalement par l'assurance maladie et l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (Inpes).

#### Situation épidémiologique

Selon l'Institut de veille sanitaire, 604 cas ont été notifiés en 2008 (versus 40 cas en 2007) ce qui correspond à un taux d'incidence de 0,96 pour 100 000 habitants. Dans la période 1<sup>er</sup> janvier-30 avril 2009 (données provisoires), 596 cas ont déjà été signalés. Parmi ces cas, 43 sont survenus chez des enfants de moins de 1 an dont 18 de moins de 9 mois.

<sup>1</sup> Plan d'élimination de la rougeole et de la rubéole congénitale en France 2005-2010 ([www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr), dossier rougeole)

<sup>2</sup> Circulaire DGS/SD5C/2005 du 4 juillet 2005 relative à la transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire en cas de rougeole et la mise en œuvre de mesures préventives autour d'un cas ou de cas groupés.

Les données issues des DO traduisent donc une circulation active du virus de la rougeole en France depuis le 2<sup>e</sup> trimestre 2008, qui s'est intensifiée depuis octobre 2008, avec à ce jour un pic observé en février 2009 malgré les différentes mesures prévues dans le plan d'élimination. L'épidémie est caractérisée par l'éclosion de plusieurs foyers, notamment en collectivités d'enfants et d'adolescents scolarisés ainsi que leurs fratries. L'existence des communautés d'enfants et d'adolescents insuffisamment vaccinés est propice au développement de tels foyers épidémiques.

### **Données de couverture vaccinale**

La couverture à 24 mois pour la 1<sup>ère</sup> dose estimée à partir des certificats de santé était de 87 % en 2005. D'après les données issues de l'échantillon généraliste des bénéficiaires de la Cnamts, la CV en secteur libéral (1<sup>ère</sup> dose) est estimée à 24 mois à : 84,3 % pour les enfants nés en 2004, 84,6 % pour les enfants nés en 2005, 86,1 % pour les enfants nés en 2006. Sur la base de ces données et des résultats de l'exploitation des certificats de santé du 24<sup>e</sup> mois de 2005 (CV à 87 % pour des enfants nés en 2003), la couverture vaccinale (à une dose) peut être estimée pour les enfants âgés de 2 ans autour 90 % en 2008.

Les données de vente de vaccin semblent montrer le même profil d'évolution.

La dernière enquête triennale en milieu scolaire<sup>3</sup> montre que la couverture vaccinale en CM2 (cohorte 1993-1994) est de 95,7 % pour la 1<sup>ère</sup> dose mais 74,2 % pour la seconde, encore bien inférieure à celle nécessaire (95 % à 2 doses) dans l'objectif d'élimination.

### **Au total**

Même si en France les efforts de lutte contre la rougeole ont abouti à une réduction de la morbidité et de la mortalité liées à cette maladie, la couverture vaccinale actuelle reste insuffisante pour l'élimination de la circulation du virus de la rougeole. En outre, les faibles couvertures vaccinales observées dans certaines régions françaises et/ou dans certaines populations favorisent le risque d'épidémies. Les sujets réceptifs à la rougeole, dont le nombre augmente en l'absence de couverture vaccinale optimale (95 % à deux doses), constituent une source potentielle de survenue de foyers épidémiques à partir des adolescents et adultes jeunes, notamment en collectivité et de diffusion secondaire dans les fratries et la communauté.

- Après avis du Comité technique des vaccinations, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) estime que la situation épidémiologique actuelle potentiellement durable est liée à l'existence d'une importante cohorte de sujets ayant échappé à la fois à la vaccination et à la maladie, ce qui rend cruciales l'application de mesures de rattrapage et la vaccination autour des cas.
- Dans cette optique, le HCSP demande que toutes les mesures de vaccination recommandées par le plan d'élimination soient appliquées, notamment les mesures de vaccination autour des cas de rougeole en milieu scolaire.
- Par ailleurs le HCSP rappelle la recommandation de vaccination à deux doses de tous les nourrissons et celle de rattrapage des enfants, adolescents et adultes jeunes non vaccinés.

Avis produit par la Commission spécialisée Maladies transmissibles, sur proposition du Comité technique des vaccinations

Le 26 juin 2009

### **Haut Conseil de la santé publique**

14 avenue Duquesne  
75350 Paris 07 SP

[www.hcsp.fr](http://www.hcsp.fr)

---

<sup>3</sup> Laure Fonteneau, Jeanne-Marie Urcun, Christine Kerneur, Jean-Paul Guthmann, Nathalie Guignon, Daniel Lévy-Bruhl, Jean-Baptiste Herbet, Couverture vaccinale des enfants âgés de 11 ans scolarisés en CM2, France, 2004-2005. *BEH* 51,52 ; 2008.